

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal

## Du 02 février 2021 à 20h00

**Etaient présents :** M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Séverine, M. DURANTON Bertrand, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme TODARO Marie-Pierre, Mme GENIN Chantal, Mme MATHIEU Emilie et Mme SCHULTZ Laurence

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU Emilie

**Excusés :** M. THIVOLET Daniel, M. HUTHER Fabrice

**Absent :**

**Procuration :**

---

### **APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :**

Le compte rendu du 04 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **PETITE ENFANCE :**

Mme Emilie MATHIEU nous a préparé et présenté un power point pour préparer la reprise du périscolaire.

#### **Reprise du temps périscolaire du matin et du soir :**

Actuellement le temps du matin, soit de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, est organisé par l'association des petits mômes.

Le matin : une moyenne de 16 enfants sont inscrit (chiffre de 2019) et encadré par deux personnes.

Le soir : une moyenne de 19 enfants sont inscrit (chiffre de 2019) et encadré par deux personnes de 16h30 à 17h30 puis une personne de 17h30 à 18h30.

La commune finance sur ces temps d'accueil le salaire d'une personne de 7h00 à 8h45 et une personne de 16h30 à 17h30.

Ainsi que les frais de fonctionnement, produit entretien, eau, électricité, chauffage.

La commune reçoit aucune recette.

Actuellement, la commune participe à hauteur de 12 598€ sur les frais de garderie matin et soir.

Fonctionnement : 4 823€ + Personnel : 7 775€ = 12 598€

Budget des petits mômes :

Fonctionnement : 708€ + Personnel : 7 495€ = 8 203€

Recette participation famille : 10 010€      Excédant de 1 807€

#### **Sur un fonctionnement identique, pour la mairie seule :**

Fonctionnement : 5 531€ + Personnel : 15 270€

Recette participation famille 10 010€

Participation de la commune serait de 10 791€ donc aucun impact financier.

La reprise du périscolaire implique que le Maire est responsable de l'accueil et des conditions d'encadrement mis en place. Au vu des inscriptions, il serait nécessaire d'avoir un encadrement supplémentaire de 16h30 à 18h00 soit une augmentation salariale de 3 700€. Donc la participation de la commune s'élèverait à 14 491€. Soit 1 893 € de plus qu'actuellement.

### **Evaluation de la garderie périscolaire vers un accueil de loisirs périscolaire :**

Il y a des choses à mettre en place :

- Déclaration de l'accueil à la DDCS
- Respect taux encadrement et diplômes
- Déclaration locaux et avis PMI
- Convention avec la CAF
- Tarification au quotient familial (3 tranches)

Possibilité de subvention de la CAF autours de 4 000€

### **Pause méridienne :**

Actuellement une moyenne de 60 enfant mangent à la cantine. Deux personnes s'occupent des – de 6 ans (20 enfants), deux personnes de 11h30 à 13h00 s'occupent des + de 6 ans (40 enfants) puis une seule de 13h00 à 13h30. le temps de repas est organisé en 2 services.

Budget actuel :

Fonctionnement : 3 986€ + Traiteur : 29 568 + Personnel : 27 272€ = 60 826€

Recette : participation famille = 31 080€

Reste à la commune 29 746€

Aucun coût de garde n'est appliqué aux familles. Seul le prix du repas est imputé.

Il serait nécessaire d'avoir un encadrement supplémentaire de 11h30 à 13h30 et un encadrement de 13h00 à 13h30. Soit une augmentation salariale de 6 300€.

### **Indication des tarifs des communes alentours :**

- Saint Jean de Bournay de 4,20€ à 5€
- Artas de 4€ à 5,08 €
- Lieudieu de 5,02€ à 5,22€
- Meyrieu les Etang de 3,95€ à 4,75€
- Saint Agnin sur Bion de 4,77€ à 5,81€

### **Proposition d'étude avec 0,50€ de coût de garde en plus pour les parents :**

Fonctionnement : 3 986€ + Traiteur : 29 568€ + Personnel : 33 572€ = 67 126€

Recette : participation famille (repas) = 31 080€ + Garde : 4 200€ = 35 280€

reste à la commune 67 126€, soit une augmentation pour la commune de 2 100€.

**Une étude est aussi faite pour les mercredis** car il y a une possibilité que Bièvre Isère laisse la compétence aux communes. (Calcul avec ou sans CAF)

Dans ce cas il faudrait ouvrir l'accueil aux communes des alentours, car, à aujourd'hui, peu d'enfant de la commune viennent en garderie le mercredi.

**Analyse de la possibilité de reprendre les vacances scolaire** (1 semaine de chaque vacances) car ils sont en sureffectif sur les pôles de Saint Jean de Bournay et Chatonnay. Comme les mercredis, il faudrait l'ouvrir aux communes voisines pour retrouver un équilibre financier.

Le Conseil Municipal continue d'étudier ce projet et devra prendre une décision courant avril.

### **DELIBERATIONS :**

#### **MANDATEMENT - CONTRAT CADRE DE PRESTATION SOCIALES**

Le Maire expose :

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des

personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'**adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

*Le conseil municipal* après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour et 1 voix contre décide que :

*La commune* charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AIRE DE JEUX SAVAS :**

Présentation des devis détaillés de 2 fournisseurs par power point :

Transalp : 35 571.67 € HT

Terre et Loisir : 39 276 € HT

Après l'étude de chaque dossier le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a sélectionné l'entreprise Transalp.

Un devis a été reçu pour l'aménagement de l'aire de jeux (destruction et création de parking, chemins dans l'aire de jeux, modification et remise aux normes du terrain de boule, etc...) 41 021.50€ HT, ce devis est encore à travailler, plusieurs modifications auront lieu.

Le démarrage des travaux est prévu à programmer courant mars ou avril.

### **DIVERS :**

#### **Station d'épuration**

L'étude de l'emplacement est en cours, il faudrait 3000m<sup>2</sup>

L'analyses et les rencontres avec les propriétaires sont en cours.

Une étude d'impact sur la faune et la flore aura lieu pendant 1 an pour étudier les 4 saisons.

Quelques dates à retenir (prévisionnelles) :  
Fin 2022 début des travaux  
30 juin 2024 inauguration de la Station d'Epuration  
Fin 2024 tous les réseaux sont reliés.

### **Commission cadre de vie**

La commission a recherché des noms pour les adresses des futures constructions :  
L'OAP 3 (Savas) : impasse de la Chapelle  
L'OAP 2 (Mépin) : chemin de la Prairie  
Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour valider ou non cette proposition.

Une étude pour remodeler le parking de la mairie a été fait, le coût serait d'environ 10 000€.

### **Commission communication**

La commission fait un travail sur le Flash pour lui donner une nouvelle allure.

### **SICTOM**

Rencontre avec Mme CHAMPIN pour les points d'apport volontaire.  
Nous en avons 1 coté Savas et 1 coté Mépin.  
Il en faudrait un pour 270 personnes  
Nous recherchons où disposer de nouveaux points d'apport.

### **Changement d'horaires de la Mairie**

La mairie sera ouverte les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **Ecole**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 05 mars 2021.  
Suite au nouveau protocole la cantine scolaire a été transférée dans la salle des fêtes, cela génère plus de ménage et donc une nouvelle organisation.

### **Commission sociale**

Nous espérons fêter les fêtes des mères pour les naissances de 2019 et 2020 au mois de mai.

### **Prochain conseil municipal**

Lundi 01 mars 2021 à 20h